

N° 397

---

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 1985.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'un Protocole  
sur les privilèges de la Fondation européenne.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2654, 2752 et in-8° 819.

---

Traités et conventions. — Fondation européenne.

Article unique.

Est autorisée l'approbation du Protocole sur les privilèges de la Fondation européenne, fait à Bruxelles le 24 juillet 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 juin 1985.*

Le Président,

*Signé : LOUIS MERMAZ.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 2654.